

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023



VILLE DE
TOURS

Conseil Municipal
27 mai 2024

SOMMAIRE

PRESENTATION DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS DE 2019 A 2023	6
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
• Les impôts et taxes	9
• Les dotations et participations reçues	12
• Les produits d'exploitation	14
• Les autres produits	16
• Les opérations d'ordre	17
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	18
• Les charges de personnel	18
• Les charges à caractère général	20
• Les subventions de fonctionnement versées	21
• Les charges financières	22
• Les autres charges réelles	23
• Les dépenses d'ordre	23
L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE	25
LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	26
LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28
LA GESTION DE LA DETTE	33
LES BUDGETS ANNEXES	35
• Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours	35
• Le budget annexe des Prestations Cimetières	38
• Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)	40
ANNEXE : PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 PAR POLITIQUE PUBLIQUE	43



Présentation des grands équilibres financiers de 2019 a 2023

En M€	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
						Valeur	%
Recettes réelles de fonctionnement	200,079	181,151	192,691	207,367	217,739	10,372	5,0%
Recettes de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	187,484	180,546	191,846	205,564	215,308	9,744	4,74%
Dépenses réelles de fonctionnement	168,396	160,379	164,842	177,416	183,917	6,501	3,7%
Dépenses de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,282	150,306	155,839	169,146	176,254	7,108	4,20%
Epargne de gestion (3) = (1)-(2)	33,201	30,240	36,007	36,418	39,054	2,636	7,25%
Intérêts de la dette (4a)	12,790	8,364	7,970	7,575	6,969	-0,606	-8,00%
Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)	24,103	21,876	28,036	28,843	32,085	3,242	11,24%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	12,90%	12,10%	14,60%	14,00%	14,90%		6,43%
Recettes définitives d'investissement (6)	21,965	9,224	9,011	8,389	13,192	4,803	57,25%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	46,068	31,100	37,048	37,232	45,277	8,045	21,56%
Dépenses d'investissement (8)	27,617	24,370	23,211	39,912	42,313	2,401	6,02%
Remboursement du capital de la dette (9)	16,572	14,586	14,836	20,715	22,297	1,582	7,64%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	-1,878	7,856	1,000	23,395	19,333	-4,062	-17,36%
Emprunt (11)	5,145	5,030	10,030	15,378	29,880	14,502	94,30%
Fonds de roulement au 31 décembre	15,899	12,654	21,778	13,961	24,531	10,570	75,71%
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors travaux en régie et provisions	36	29	49	29	49	20	68,97%
Encours de dette au 31 décembre	210,727	201,171	196,365	191,027	198,610	7,583	3,97%
Capacité de désendettement au 31 décembre (en année)	8,7	9,2	7,0	6,6	6,2	-0,4	-6,06%

Les comptes de l'année 2023 ont été impactés d'une part par un **environnement macroéconomique défavorable**, en particulier en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matières premières, et d'autre part par des mesures de revalorisation salariale bénéficiant aux agents publics. Toutefois, les mesures prises notamment au titre du plan de sobriété énergétique et de préservation de la ressource en eau conjuguées à une dynamique des recettes ont permis à la collectivité de conforter son niveau d'épargne.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 217,739 M€. Hors cessions et reprises sur provisions, elles représentent 215,308 M€ en 2023 contre 205,564 M€ en 2022 soit une augmentation de 9,744 M€ (+4,74 %). Le volume des impôts et taxes, qui représente 139,758 M€ en 2023 (+8,101 M€ soit +6,20% par rapport à l'année précédente) explique principalement cette évolution.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) s'élèvent à 183,917 M€. Hors charges financières, travaux en régie et provisions, les DRF représentent 176,254 M€ en 2023 contre 169,146 M€ en 2022 soit une hausse de 7,108 M€ (+4,20 %). Les charges de personnel évoluent de +3,438 M€ en 2023 (+3,2% par rapport à 2022) en raison des revalorisations salariales décidées au niveau national (augmentation du point d'indice et des pieds de grille). De même, impactées par la hausse exponentielle des prix de l'énergie et des matières premières, les charges à caractère général progressent de 4,534 M€ (+12,30 %).

L'épargne de gestion générée s'élève à 39,054 M€, soit +2,636 M€ comparé à 2022. Cet indicateur correspond à l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors charges financières.

L'autofinancement qui résulte du solde positif entre les RRF et les DRF retraitées croît par rapport à 2022, en s'élevant à **32,085 M€** contre 28,843 M€, soit une progression de 3,242 M€, grâce en partie à la baisse des frais financiers. Le **taux d'autofinancement brut** calculé en rapportant l'autofinancement brut sur les RRF retraitées suit naturellement cette trajectoire en s'établissant à **14,90 %** (14 % en 2022).

Aussi, la **CAF nette** qui s'obtient en soustrayant de la CAF brute le remboursement en capital de la dette (+ 1,581 M€ par rapport à 2022), est de **9,788 M€** (contre 8,128 M€ en 2022) soit une hausse de 1,661 M€ (+20,42 %).

Les dépenses d'équipement 2023 de la commune s'élèvent à **41,029 M€** (incluant les travaux en régie), marquant une nouvelle fois une progression significative (+33,95%) par rapport à 2022 (30,629 M€). Le taux de réalisation des dépenses d'équipement 2023 s'élève à 83,55% sur un budget total de 49,120 M€. Ce taux est d'autant plus important qu'il est calculé sur la base d'un budget voté n'ayant pas fait l'objet de réduction de crédits lors de la dernière décision modificative de 2023.

Le niveau des **ressources propres d'investissement** s'élève à **13,192 M€** soit +4,803 M€ par rapport à 2022, en raison principalement d'une hausse de la taxe d'aménagement (+1 111 M€), des cessions d'actifs (+ 0,812 M€) et des subventions d'équipement perçues (+ 1,784 M€).

L'encours de dette à fin 2023 s'élève à 198,610 M€ et traduit le haut niveau de réalisation du plan pluriannuel d'investissement de la collectivité.

Le taux d'endettement (encours de dette/recettes réelles de fonctionnement) confirme sa trajectoire de baisse avec une charge de la dette de la Ville en dessous de son niveau de ressources. Au CA 2023, il reste en effet **en deçà de 100%** traduisant un endettement inférieur aux recettes réelles de fonctionnement et ce seulement depuis 2022.

En outre, la **capacité de désendettement** s'améliore encore en étant de **6,2 ans** (6,6 ans en 2022).

Du point de vue budgétaire, le **résultat de l'exercice 2023** présente un excédent global des sections de fonctionnement et d'investissement de **39,188 M€** contre 7,625 M€ en 2022.

Résultat de l'exercice 2023 (€)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	119 073 175,39	226 713 381,12	345 786 556,51
- Réalisations - Titres émis	81 999 288,42	218 494 739,85	300 494 028,27
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	119 073 175,39	226 713 381,12	345 786 556,51
- Réalisations - Mandats émis	66 341 998,70	194 964 393,01	261 306 391,71
RESULTAT DE L'EXERCICE	15 657 289,72	23 530 346,84	39 187 636,56

Celui-ci est réparti comme suit :

- +15,657 M€ pour la section d'investissement (contre -13,157 M€ en 2022) ;
- +23,530 M€ pour la section de fonctionnement (contre +20,782 M€ en 2022).

Résultat de clôture 2023 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (a)	Part affectée à l'investissement (b)	Résultat de l'exercice 2023 (c)	Résultat de clôture 2023 (a)-(b)+(c)
INVESTISSEMENT	-28 617 140,16	-	15 657 289,72	-12 959 850,44
FONCTIONNEMENT	42 566 604,75	-28 617 140,16	23 530 346,84	37 479 811,43
TOTAL	13 949 464,59	-28 617 140,16	39 187 636,56	24 519 960,99

L'excédent global de clôture 2023, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à **+24,520 M€** (contre +13,950M€ en 2022), soit :

- -12,960 M€ pour l'investissement (-28,617 M€ en 2022) ;
- +37,480 M€ pour le fonctionnement (contre +42,567 M€ en 2022).

Par ailleurs, il n'a pas été constaté de restes à réaliser d'investissement. Le **besoin d'investissement** est donc porté à hauteur du déficit de cette section soit **12,960 M€**.

L'excédent global de fonctionnement (37,480 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la

section d'investissement, le **disponible réel** dégagé à la clôture de l'exercice 2023 (excédent de fonctionnement reporté sur 2024) **s'établit donc au même niveau que le résultat de clôture soit à 24,520 M€ (contre 13,950 M€ en 2022)**.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2023 s'élevaient à **218,495 M€**, en hausse de **4,9 % (+10,256 M€)** par rapport à 2022.

Elles se distinguent des recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement. Les opérations d'ordre (0,755 M€) concernent exclusivement des opérations trouvant leur contrepartie en section d'investissement. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,597 M€) et la reprise des subventions d'équipement et moins-values de cessions (0,158 M€).

Les recettes réelles s'affichent à

217,739 M€
soit une augmentation de **10,372 M€ (+5 %)** par rapport à 2022.

Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Impôts et taxes	117,862	131,657	139,758	8,101	6,2%
Dotations et participations	47,789	47,727	50,115	2,388	5,0%
Produits d'exploitation	20,239	22,220	21,390	-0,829	-3,7%
Autres produits de gestion courante	2,155	2,054	2,244	0,191	9,3%
Produits financiers	0,301	0,165	0,139	-0,026	-16,0%
Produits exceptionnels*	4,068	3,149	3,776	0,628	19,9%
Autres recettes de fonctionnement	0,277	0,395	0,316	-0,079	-19,9%
TOTAL	192,691	207,367	217,739	10,372	5,0%

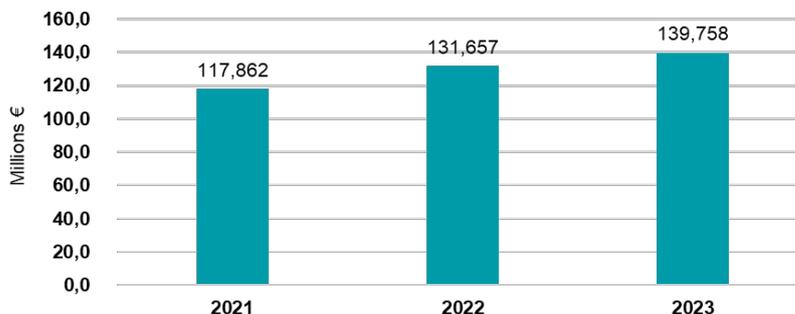
*Avec cessions + reprises sur provisions

Les impôts et taxes

Les impôts et taxes perçus par la Ville se répartissent de la façon suivante :

- **La fiscalité directe** (impôts, attribution de compensation et Dotation de Solidarité Communautaire) pour **127,810 M€** ;
- **La fiscalité indirecte** (droits de mutation, taxes locales et autres taxes indirectes) pour **11,949 M€**.

Impôts et Taxes : 64% des recettes réelles



139,758 M€
(+8,101 M€ soit + 6,2 % / 2022)

Impôts et Taxes (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Fiscalité directe :	105,168	118,188	127,810	9,622	8,1%
Produits des impôts directs	88,811	100,563	110,185	9,622	9,6%
Attribution de compensation	14,033	15,295	15,295	0,000	0,0%
Dotation de Solidarité Communautaire	2,324	2,330	2,330	0,000	0,0%
Fiscalité indirecte :	12,694	13,469	11,949	-1,520	-11,3%
Droits de mutation	8,520	8,942	6,841	-2,100	-23,5%
Taxe Locale à la Publicité Locale/Emplacements publicitaires	0,527	0,509	0,612	0,103	20,3%
Autres taxes indirectes	3,648	4,018	4,495	0,476	11,9%
TOTAL	117,862	131,657	139,758	8,101	6,2%

La fiscalité directe

Le produit de la **fiscalité directe** comprend les produits des impôts directs ainsi que l'Attribution de Compensation (AC) et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées par Tours Métropole. Ces recettes ressortent à hauteur de **127,810 M€** en 2023, soit une augmentation de 9,622 M€ (+ 8,1 %) par rapport à 2022.

Le produit des trois taxes ménage, d'un montant de 110,185 M€, évolue de + 9,622 M€, soit +9,6 % entre 2022 et 2023. Il se compose pour 6,722 M€ de la Taxe d'Habitation (TH pour 5,499 M€ au titre des résidences secondaires et 1,223 M€ pour les logements vacants), 103,004 M€ pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et 0,250 M€ pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Le solde est à imputer aux rôles supplémentaires souvent émis à la suite des contrôles fiscaux effectués auprès des redevables (taxe professionnelle, taxes foncières et taxe d'habitation). Ces rôles sont ceux sur lesquels sont inscrits les contribuables qui ne figurent pas sur les rôles généraux, et sont souvent émis à la suite des contrôles fiscaux effectués auprès des redevables. Non connus au moment de l'élaboration du budget, ils peuvent apporter un supplément de recettes fiscales aux collectivités au cours de l'année.

Le produit des impôts directs correspond aux bases d'imposition des taxes ménages, dont les montants sont déterminés annuellement par la Loi de Finances, multipliées par les taux votés par la Ville.

En 2023, les taux votés par la collectivité étaient identiques à ceux de 2022 :

- 22,42 % pour la Taxe d'Habitation (TH),
- 43,44 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- 40,03 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

L'évolution du produit des impôts perçus par la Ville est donc due à la seule revalorisation des bases fiscales décidée au niveau national.

Conformément à la loi de Finances pour 2023, les bases des propriétés non bâties, des locaux d'habitation et des locaux industriels passibles de la taxe foncière ont fait l'objet d'une revalorisation nominale de +7,1%. Cette revalorisation est indexée depuis 2018 (dispositions de la loi de finances 2017) sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2021 et novembre 2022. Les bases des autres locaux professionnels ont fait l'objet d'une revalorisation nominale selon un coefficient départemental fixé par catégorie (38 catégories).

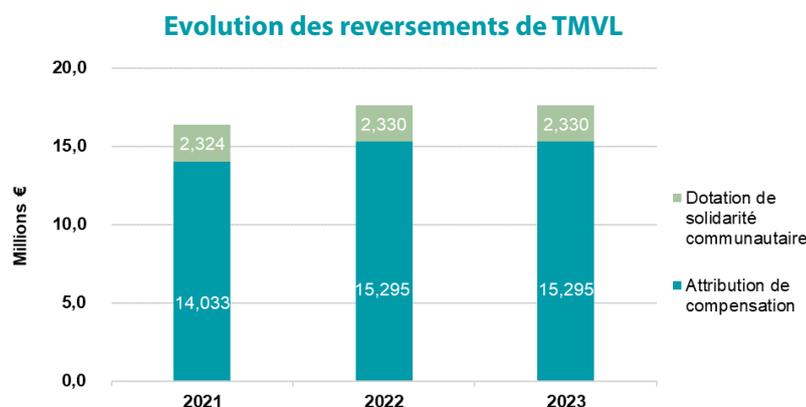
Concernant la forte évolution du produit de TH entre 2022 et 2023 (+107,79%), elle est en grande partie expliquée par un surplus de recettes fiscales perçu dans le cadre de la mise en place du parcours déclaratif « Gérer mes biens immobiliers » de la DDFIP (nouvelle obligation de déclaration ; déclaration d'occupation et de loyers). Ce nouveau dispositif a pu générer chez certains propriétaires des incompréhensions et des erreurs de déclarations. Par exemple, un certain nombre de logements étudiants ont pu être taxés à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS). La régularisation des recettes perçues à tort interviendra au cours de l'année 2024.

Le produit de TFPB, en augmentation par rapport à 2022 (+ 5,977 M€), comprend un coefficient correcteur compensant la perte de produit constaté dans le cadre de la réforme de suppression de la TH sur les résidences principales et allocations compensatrices associées.

Le produit de TFPNB est en légère augmentation par rapport à 2022 (+ 0,019 M€).

Fiscalité directe (en M€)	Réel 2021	Réel 2022	Réel 2023
PRODUIT DES TAXES			
T. H. / THLV	3,127	3,235	6,722
<i>Evolution N/N-1</i>	-94,70%	3,45%	107,79%
T.F.P.B. avec coefficient correcteur	84,866	96,877	103,004
<i>Evolution N/N-1</i>	102,98%	14,15%	6,32%
T.F.P.N.B.	0,206	0,231	0,250
<i>Evolution N/N-1</i>	32,01%	12,52%	8,23%
Rôles supplémentaires	0,612	0,220	0,209
<i>Evolution N/N-1</i>	167,43%	-64,05%	-4,97%
TOTAL DU PRODUIT	88,811	100,563	110,185
<i>Evolution N/N-1</i>	6,56%	13,23%	9,57%

Les reversements fiscaux de **Tours Métropole Val de Loire** représentent 17,625 M€. Ils comprennent **l'Attribution de Compensation (AC)** versée à hauteur de 15,295 M€ (stable par rapport à 2022 en raison de l'absence de nouveaux transferts de charges) et la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** d'un montant de 2,330 M€ (également stable par rapport à 2022).



La fiscalité indirecte

Les recettes fiscales indirectes (11,949 M€) sont en diminution de -1,520 M€, soit -11,3 % par rapport à 2022 principalement en raison de la baisse des droits de mutation.

Recettes fiscales indirectes (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Droits de place	0,660	0,841	0,866	0,026	3,0%
Autres taxes pour utilisation du domaine	0,482	0,681	0,787	0,106	15,5%
Taxe sur l'électricité	2,502	2,497	2,821	0,325	13,0%
Taxes sur la publicité/TLPE	0,527	0,509	0,612	0,103	20,3%
Droits de mutation	8,520	8,942	6,841	-2,100	-23,5%
Autres taxes	0,003	0,000	0,020	0,020	100,0%
TOTAL	12,937	13,469	11,949	-1,520	-11,3%

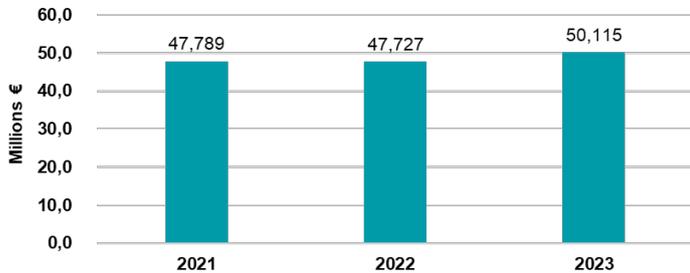
Le montant des recettes perçues au titre des **droits de place** (foires et marchés) s'établit à 0,866 M€, soit +0,026 M€ comparé à 2022. Ces chiffres confortent la reprise de l'organisation des manifestations et l'activité des marchés.

La **taxe sur la consommation finale d'électricité** a notamment augmenté en raison de l'évolution des prix de l'électricité indexés sur l'indice des prix à la consommation (IPC) entre 2021 et 2022. En 2023, elle progresse donc de 0,325 M€ pour atteindre un montant de 2,821 M€.

Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent plus de 57 % des recettes fiscales indirectes de la Ville en 2023. Le resserrement du marché de l'immobilier engendre une importante diminution de ces recettes conjoncturelles (-23,5%). Au niveau départemental, il est à noter que le nombre de ventes immobilières a baissé de -19% et que le montant des droits de mutation perçu a connu une baisse de -22,5% par rapport à 2022.

Les dotations et participations reçues

Dotations et Participations reçues : 23% des recettes réelles



50,115 M€
(+ 2,388 M€ soit + 5 % / 2022)

Les **dotations et participations reçues** intègrent les **concours financiers** de l'Etat pour **36,128 M€** (+0,416 M€), les **allocations compensatrices** des dégrèvements et exonérations fiscaux pour **2,284 M€** (+0,248 M€) et les **subventions de fonctionnement** provenant de divers partenaires financeurs pour **11,703 M€** (+1,723 M€).

L'ensemble des dotations et participations perçues par la Ville progressent (+2,388 M€) entre 2022 et 2023 principalement en raison de la revalorisation de la prestation unique de service versée par la CAF (+ 6,66%) et du maintien des fonds de concours du Musée des Beaux-arts et du Conservatoire à rayonnement régional (+0,468 M€) attribués par Tours Métropole à la Ville. Le pacte fiscal et financier entre la Métropole et ses communes pour 2022-2026 prévoit l'affectation progressive de ces fonds de concours au seul financement de projets d'investissement, selon un système progressif (20% par an) amenant à un versement total en investissement en 2026. Pour 2022, une réfaction des fonds de concours de fonctionnement a donc été appliquée à hauteur de 20%. Toutefois, à titre exceptionnel pour l'exercice 2023, la Métropole a accordé aux communes qui le souhaitent, comme la Ville de Tours, de solliciter à nouveau la totalité de ces fonds de concours en fonctionnement.

Les diverses actions engagées par la Ville (manifestations, parrainages des manifestations Vitiloire, Tours en Fête... , actions menées pour réduire la quantité de mégots retrouvés sur l'espace public, aide pour les goûters à l'école...) sur l'année 2023 ont également permis de solliciter davantage de concours auprès de divers partenaires financiers (France Agrimer, Alcome...).

Dotations et Participations (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Dotation Globale de Fonctionnement	33,752	34,321	34,805	0,484	1,4%
Autres dotations	1,231	1,391	1,323	-0,068	-4,9%
Allocations compensatrices	1,663	2,036	2,284	0,248	12,2%
Subventions de fonctionnement	11,143	9,979	11,703	1,723	17,3%
<i>Dont subvention CAF</i>	6,697	6,388	6,895	0,508	7,9%
TOTAL	47,789	47,727	50,115	2,388	5,0%

Les concours financiers de l'Etat

Les **concours financiers de l'Etat** intègrent les dotations incluses dans le périmètre de l'enveloppe normée définissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

La part forfaitaire de la DGF

25,870 M€
est en très légère augmentation
(+0,089 M€)

La DGF est calculée selon les modalités suivantes :

- Légère progression de la dotation forfaitaire notifiée en 2022 (25,782 M€ pour la Ville) ;
- Prise en compte de l'évolution de la population DGF entre 2022 (142 879 habitants) et 2023 (143 858 habitants). La part dynamique de la population s'élève à + 0,089 M€ pour la commune de Tours.

DGF - DOTATION FORFAITAIRE (€)	2021	2022	2023
Population DGF	141 867	142 879	143 858
- Population INSEE	139 230	139 843	140 474
- Résidences secondaires	2 541	2 940	3 015
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	25 562 485	25 655 177	25 781 988
Part dynamique de la population	110 704	126 811	88 504
Ecrêtement	-18 012	0	0
Dotation de base			
Dotation de superficie			
Complément de garantie			
Anciennes compensations			
Contribution au redressement des finances publiques	0	0	0
TOTAL	25 655 177	25 781 988	25 870 492
Différence par rapport à N-1	92 962	126 811	88 504
Evolution / N-1	0,36%	0,49%	0,34%

Les deux autres composantes de la DGF dédiées à la **péréquation verticale** concernent :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU),
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La Ville de Tours a bénéficié d'une hausse de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)** de 0,461 M€ par rapport à 2022 (7,664 M€ contre 7,203 M€). Pour rappel, les critères d'éligibilité à la DSU ont été modifiés en 2017.

Seules les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à deux fois et demi le potentiel financier moyen de leur strate démographique sont éligibles à la DSU.

La Ville est également bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**.

Elle remplit en effet les conditions suivantes :

- Le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5 % de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ;
 - L'effort fiscal (rapport entre le produit fiscal perçu par la collectivité et le potentiel fiscal correspondant aux bases de la collectivité sur lesquelles sont appliquées les taux moyens nationaux) est supérieur à l'effort fiscal moyen des communes appartenant au même groupe démographique.
- Ces deux conditions sont vérifiées puisque le potentiel financier par habitant de la commune est de 1 201,68 € (strate = 1 300,29 €) et que l'effort fiscal est de 1,40 (strate = 1,32).

La DNP, de 1,270 M€ en 2023, est en légère diminution par rapport à 2022.

Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

0,986 M€
en 2023

Le montant de la DGD qui concerne principalement la compensation au titre du service communal d'hygiène et de santé, est stable entre les deux exercices sachant que l'Etat reconduit chaque année, en valeur, les crédits affectés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation.

Les allocations compensatrices

Les **allocations compensatrices** de 2,284 M€ en 2023, sont en augmentation de 0,248 M€ par rapport à 2022 (+12,2%). Pour rappel, suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, les allocations compensatrices concernent uniquement les taxes foncières.

L'augmentation constatée entre 2022 et 2023 provient pour moitié de la compensation au titre de l'abattement de 30% de TFPB dont bénéficient les logements situés en quartier politique de la Ville (QPV) et pour moitié de la compensation au titre de l'abattement de 50 % appliqué sur la base imposable des établissements industriels.

Les subventions de fonctionnement

Le montant des subventions de fonctionnement reçues (11,703 M€) en 2023 est supérieur au montant perçu en 2022 de 1,723 M€.

La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

Subventions de fonctionnement (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Etat	1,280	1,102	1,124	0,022	2,0%
Région Centre	0,026	0,052	0,069	0,017	32,5%
Département	0,287	0,241	0,069	-0,173	-71,5%
Communes	0,051	0,083	0,057	-0,026	-31,4%
Tours Métropole Val-de-Loire	2,781	2,035	2,472	0,437	21,5%
Autres	6,718	6,466	7,912	1,446	22,4%
<i>Dont CAFIL</i>	<i>6,697</i>	<i>6 388</i>	<i>6 895</i>	<i>0,508</i>	<i>7,9%</i>
TOTAL	11,143	9,979	11,703	1,723	17,3%

La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire (CAFIL) est le premier financeur. Elle soutient principalement le secteur de la jeunesse et de la petite enfance. Le montant des titres émis en 2023 est de 6,895 M€ contre 6,388 M€ en 2022 soit une hausse de 0,508 M€ correspondant principalement à la revalorisation de la prestation de service unique versée par la CAF (+ 6,66% en 2023).

La métropole apporte notamment son soutien au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc pour un montant de 1,462 M€ et du Musée des Beaux-Arts à hauteur de 0,688 M€.

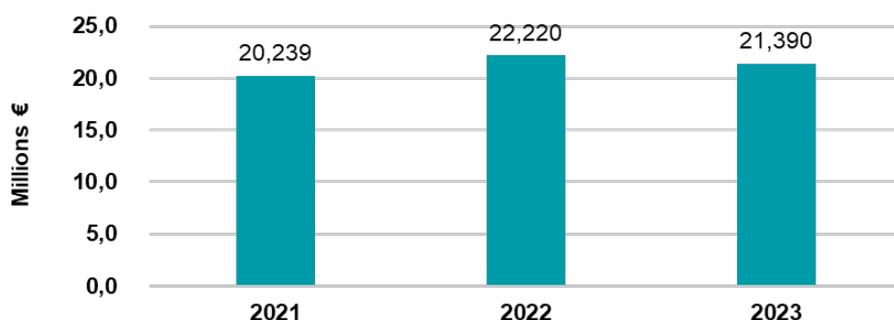
Les participations versées par l'**Etat** (1,124 M€) connaissent une légère augmentation (+ 0,022 M€) en 2023.

Les aides versées par l'Etat se composent principalement de :

- 0,388 M€ au titre de la politique CT AIR pour l'accueil et l'intégration des réfugiés,
- 0,276 M€ dans le cadre du plan Logement d'Abord.

Les produits d'exploitation

Produits d'exploitation : 10% des recettes réelles



21,390 M€
(-0,829 M€
soit -3,7 % / 2022)

Produits d'exploitation (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Redevance du domaine public + ventes	7,746	8,144	8,578	0,434	5,3%
<i>Dont droits de stationnement</i>	<i>5,020</i>	<i>5,197</i>	<i>5,614</i>	<i>0,417</i>	<i>8,0%</i>
<i>Dont forfait de post-stationnement</i>	<i>1,676</i>	<i>1,963</i>	<i>1,780</i>	<i>-0,183</i>	<i>-9,3%</i>
Prestations de service	7,774	8,947	8,012	-0,935	-10,5%
Remboursements de frais et autres	4,719	5,129	4,800	-0,329	-6,4%
TOTAL	20,239	22,220	21,390	-0,829	-3,7%

Les produits d'exploitation diminuent de 0,829 M€ et atteignent 21,390 M€ en 2023.

Cette diminution, principalement liée aux **prestations de services** (8,012 M€ soit -0,935 M€ par rapport à 2022) s'explique principalement par un changement de modalités de tarification détaillé ci-dessous.

Prestations de services (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Services culturels	0,530	0,768	0,844	0,076	9,83%
Services de loisirs et sportifs	1,340	1,797	1,787	-0,010	-0,56%
Services d'accueil petite enfance	1,473	1,641	1,679	0,039	2,35%
Services périscolaires	4,292	4,605	3,597	-1,008	-21,90%
Autres	0,140	0,136	0,105	-0,031	-22,79%
TOTAL	7,774	8,947	8,012	-0,935	-10,45%

Les recettes issues des prestations de services ont fortement diminué par rapport à l'année 2022 (soit -10,45%) pour les services périscolaires (-1,008M€) principalement en raison des écritures comptables de fin d'année (surestimation des rattachements de recettes dues au titre des derniers mois de 2022) mais aussi, dans une moindre mesure, de l'impact de la mise en place de nouvelles modalités de facturation basées sur le quotient familial pour la restauration scolaire, l'étude surveillée, les accueils matin-soir et les accueils de loisirs.

Les remboursements de frais et autres produits (4.800 M€) correspondent aux remboursements sur rémunérations ou charges et divers autres produits. Ils sont en baisse de -6,4 % au regard du réalisé 2022.

Remboursements et autres produits (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	0,902	0,858	0,873	0,015	1,7%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	0,258	0,268	0,251	-0,017	-6,3%
- Tours Métropole Val-de-Loire	0,419	0,424	0,438	0,014	3,3%
- Autres organismes	0,226	0,165	0,183	0,018	10,9%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	3,715	4,089	3,741	-0,348	-8,5%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	0,150	0,089	0,050	-0,039	-43,7%
- Tours métropole Val-de-Loire	2,955	3,283	3,057	-0,225	-6,9%
- Autres organismes	0,610	0,718	0,634	-0,084	-11,7%
AUTRES PRODUITS	0,379	0,577	0,503	-0,074	-12,9%
TOTAL	4,996	5,524	5,116	-0,408	-7,4%

Concernant la **mise à disposition de personnel**, Tours Métropole Val de Loire est le premier organisme concerné (0,438 M€, soit 50 % du total des remboursements à ce titre). Les agents communaux mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la mutualisation des services donnent lieu à un remboursement au prorata des missions exercées pour le compte de la métropole.

D'autres mises à disposition sont effectuées pour le comité des œuvres sociales, les budgets annexes, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et la Caisse des Ecoles.

Concernant les **remboursements de charges**, Tours Métropole Val de Loire rembourse à la Ville de Tours 3,057 M€. Ces remboursements se composent principalement des charges liées aux coûts de fonctionnement des équipements recon-

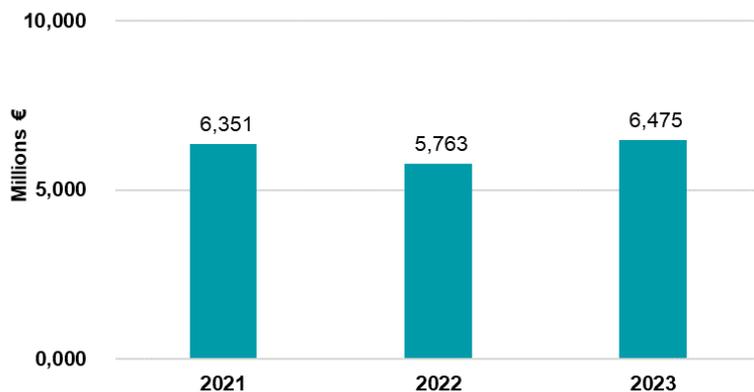
nus d'intérêt métropolitain mais confiés à la Ville pour leur gestion (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier, gestion de la rivière de contournement, terrain de grands jeux métropolitains de la Chambrière, terrains synthétiques 9 et 10 de la Vallée du Cher) et du parc de véhicules métropolitains entretenus par la Ville.

Enfin, cette rubrique intègre la facturation aux budgets annexes de la Ville et à la Caisse des écoles des frais d'administration générale et les divers remboursements de charges locatives courantes (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères...).

Les autres produits des services concernent des ventes d'ouvrages ou d'objets divers et des locations diverses (autres qu'immeubles).

Les autres produits

Autres produits : 3% des recettes réelles



6,475 M€
 (+0,713 M€ soit
 +12,37 % / 2022)

Autres produits (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Autres produits de gestion courante	2,155	2,054	2,244	0,191	9,28%
Produits financiers	0,301	0,165	0,139	-0,026	-15,98%
Produits exceptionnels	3,673	3,149	3,776	0,628	19,93%
Autres recettes de fonctionnement	0,277	0,395	0,316	-0,079	-19,95%
TOTAL	6,407	5,763	6,475	0,713	12,37%

Les autres produits de gestion courante : 2,244 M€, soit +0,191 M€ comparé à 2022, comprennent :

- Les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville pour 1,955 M€ ;
- Les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,100 M€ ;
- Divers autres produits pour 0,189 M€.

Les produits financiers : 0,139 M€, soit -0,026 M€ par rapport à 2022, comptabilisent des dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (SET et Ligéris principalement).

Les produits exceptionnels (3,776 M€) comprennent notamment 2,311 M€ de produits de cessions d'actifs dont le bâtiment au 165 rue Victor Hugo et des parcelles de terrain situées à la Bergeonnerie à Ligéris, 0,877 M€ de reliquats de rattachements, 0,120 M€ de reprise de provisions et 0,035 M€ de libéralités reçues.

Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre (0,755 M€) sont en baisse (- 0,117 M€) par rapport à 2022. Elles regroupent les travaux en régie (0,597 M€) et la reprise de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat et cessions (0,158 M€).

Les travaux effectués en régie donnent lieu à une valorisation pour ceux qui peuvent être intégrés à l'actif de la collectivité. En 2023, leur montant est en légère hausse (+0,023M€). Les services opérateurs sont la Direction Architecture et Bâtiments (47%), la Direction des Sports (39%) et la Direction du Patrimoine Végétal et la Biodiversité (13%). La nature des dépenses est répartie entre les charges à caractère général (34 %) et les charges de personnel et frais assimilés (66 %).

Les dépenses de fonctionnement

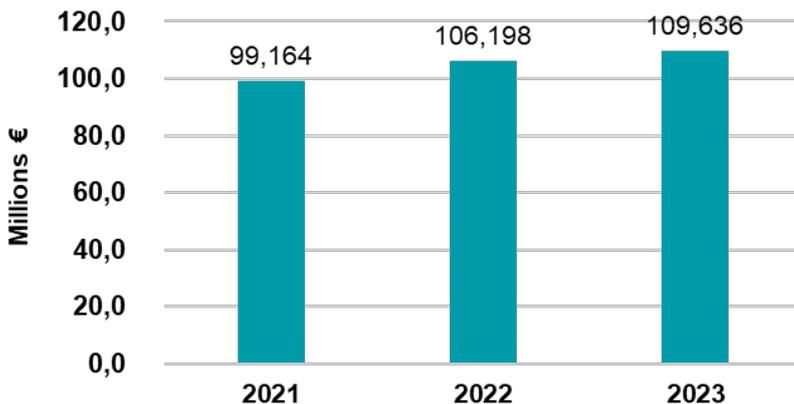
Le montant total des dépenses de fonctionnement atteint **194,964 M€ en 2023** (comprenant les opérations d'ordre), soit une hausse de 4 % par rapport à 2022 (+ 7,508 M€).

Les dépenses réelles s'élèvent à 183,917 M€, soit une augmentation de +3,7 % par rapport à 2022 (+6,501 M€). Elles connaissent une progression inférieure à l'inflation moyenne constatée en 2023 (+4,9%).

Dépenses réelles de fonctionnement (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
Dépenses de personnel	99,164	106,198	109,636	3,438	3,2%
Charges à caractère général	31,673	36,807	41,341	4,534	12,3%
Subventions de fonctionnement	17,171	19,679	18,512	-1,167	-5,9%
Contingents	4,011	4,083	4,374	0,291	7,1%
Autres dépenses de gestion courante	1,916	1,844	1,951	0,107	5,8%
Charges financières	7,970	7,575	6,969	-0,606	-8,0%
Charges exceptionnelles	2,504	0,313	0,237	-0,077	-24,4%
Autres dépenses de fonctionnement	0,433	0,915	0,897	-0,019	-2,0%
TOTAL	164,842	177,416	183,917	6,501	3,7%

Les charges de personnel

Personnel : 60% des dépenses réelles



109,636 M€
(+3,438 M€ soit +3,2 % / 2022)

Le chapitre 012 pour l'année 2023 s'établit à 109,636 M€. Par rapport à 2022, la masse salariale de 2023 augmente de +3,438 M€ (soit +2,72%). Les dépenses de personnel sont réparties en dépenses de paie à hauteur de 99,4 M€, en dépenses de mutualisation à hauteur de 9,4 M€ et en dépenses hors paie (subvention COS comprise) à hauteur de 0,8 M€.

Mesures salariales

L'année 2023 a été marquée par les effets en année pleine des différentes mesures salariales de l'année 2022 :

- Mise en place, à compter du 1^{er} janvier 2022, et revalorisation, à compter du 1^{er} juillet 2022, de l'IFSE pour un coût estimé à 1,905 M€ pour l'année 2022 (local),
- Hausse de la valeur du point d'indice (+3,5%) au 1^{er} juillet 2022. Cette hausse s'applique à l'ensemble des agents publics et porte la valeur du point d'indice à 4,850033 € contre 4,686025 € auparavant pour un coût estimé à 1,358 M€ pour l'année 2022 (national),
- Revalorisations des bas salaires avec la hausse de l'indice minimum de rémunération (national). Cet indice minimum de rémunération est passé de 348 au 1^{er} janvier 2022 (1 603,17 € brut salarial) à 353 (1 712,06 € brut salarial) au 1^{er} janvier 2023,
- Hausses du SMIC (national). Le SMIC est passé d'un montant de 1 603,12 € brut salarial au 1^{er} janvier 2022 à un montant de 1 709,28 € brut salarial au 1^{er} janvier 2023.

De plus, de nouvelles mesures salariales ont impacté les dépenses de personnel en cours d'année :

- La hausse de 1,5% du point d'indice au 1^{er} juillet 2023. Cette hausse s'applique à l'ensemble des agents publics et porte la valeur du point d'indice à 4,922782 € contre 4,850033 € auparavant pour un coût estimé à 0,633 M€ (national),
- La revalorisation des grilles indiciaires des catégories C et B au 1^{er} juillet 2023 (national),
- La reconduction de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat qui, compte-tenu de taux d'inflation, s'est élevée au double de l'année 2022 (national),
- L'augmentation de la prise en charge des déplacements en transports collectifs de 50 à 75% au 1^{er} septembre 2023 (national).

Mutualisation

La mutualisation de services de Tours Métropole Val de Loire est refacturée à la Ville de Tours pour un montant d'environ 9,356 M€. La mutualisation est en hausse de 0,298 M€ (soit 3,29 %), un reflet des différentes mesures salariales intervenues en 2023. Le montant de la mutualisation est réparti ainsi :

Service chargé d'inspection en santé et sécurité au travail (CISST)	28 668,93 €
Service circulation	37 669,69 €
Service commun ADS	70 000,00 €
Service commun DRH	2 467 887,33 €
Service commun de l'éducation à l'environnement	122 000,00 €
Service commun de l'énergie	150 000,00 €
Service commun SIG	106 880,09 €
Service commun de la voirie et espaces verts	5 074 713,00 €
Service commun de la DSI	1 298 385,22 €

Effectifs

Les effectifs de la Ville de Tours au 31 décembre 2023 s'élèvent à 2 961 agents soit 2 283,8 en Equivalents Temps Plein (E.T.P.). En comparaison, en 2022, les effectifs étaient de 3 017 agents.

La principale évolution concerne le nombre de vacataires qui diminue de 37 agents. Dans les effectifs de la Ville de Tours sont compris 14 apprentis (12 apprentis en 2022) et 2 services civiques.

Les 2 167 agents stagiaires et titulaires sur postes permanents se répartissent au 31 décembre 2023 en 242 agents de catégorie A, 405 agents de catégorie B et 1 520 agents de catégorie C.

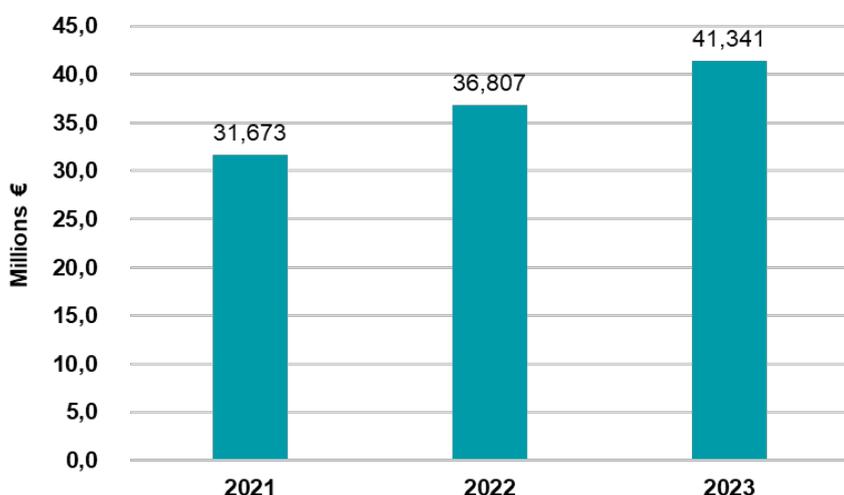
Le nombre de postes permanents au 31 décembre 2023 est de 2 183 postes contre 2 193 en 2022, hors la délibération du 18 décembre 2023 exécutoire au 1^{er} janvier 2024 dans le recensement des effectifs et des emplois. La réduction de 10 postes permanents se compose de la création de 6 postes et de la suppression de 16 postes en 2023.

Effectifs de la ville de Tours	Nb d'agents au 31/12/2023	Nb d'ETP au 31/12/2023
Titulaires et stagiaires sur poste permanent	2 167	2 009,6
Contractuels sur poste permanent dont remplaçants	105	100,4
Collaborateurs de cabinet et groupes d'élus	10	8,8
Contrats de projet	5	5,0
Renforts et saisonniers	26	23,5
Assistantes maternelles	30	28,8
Vacataires	602	97,9
Apprentis	14	8,1
Services civiques	2	1,7
Total général	2 961	2 283,8

Les effectifs du Grand Théâtre au 31 décembre 2023 s'élevaient à 92 agents soit 61,3 en E.T.P avec 28 agents vacataires et 1 apprenti. Le nombre de postes permanents est de 63 postes au 31 décembre 2023 comme en 2022. La Ville de Tours en consolidé comptabilise 2246 postes permanents au 31 décembre 2023.

Les charges à caractère général

Charges à caractère général : 22% des dépenses réelles



41,341 M€
(+4,534 M€ soit +12,3 % / 2022)

Charges à caractère général (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Achats et variation de stocks	18,906	23,542	28,047	4,505	19,1%
Services extérieurs	5,664	6,129	6,512	0,383	6,3%
Autres services extérieurs	5,548	5,349	4,970	-0,379	-7,1%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,556	1,786	1,811	0,025	1,4%
TOTAL	31,673	36,807	41,341	4,534	12,3%

Les charges à caractère général regroupent les achats de biens et diverses charges externes de la collectivité. Elles augmentent de 12,3 % (+4,534 M€) en 2023 en raison, principalement, de la variation des postes de dépenses « Achats » et « Services extérieurs ».

• **Les « Achats »** : 28,047 M€ en 2023 contre 23,542 M€ en 2022, soit **+ 4,505 M€**. Les principaux postes concernés sont les suivants :

- Energie, électricité et chauffage urbain : +3,550 M€. Le contexte international lié à la guerre en Ukraine a fortement impacté le prix du gaz en le multipliant par 4 et augmenté d'un tiers celui de l'électricité de la Ville de Tours.

- Prestations de services : + 0,925 M€ expliquée notamment par la gestion par les opérateurs de la pause méridienne dans les écoles élémentaires sur une année pleine. Pour rappel, cette nouvelle organisation a été mise en place en septembre 2022.

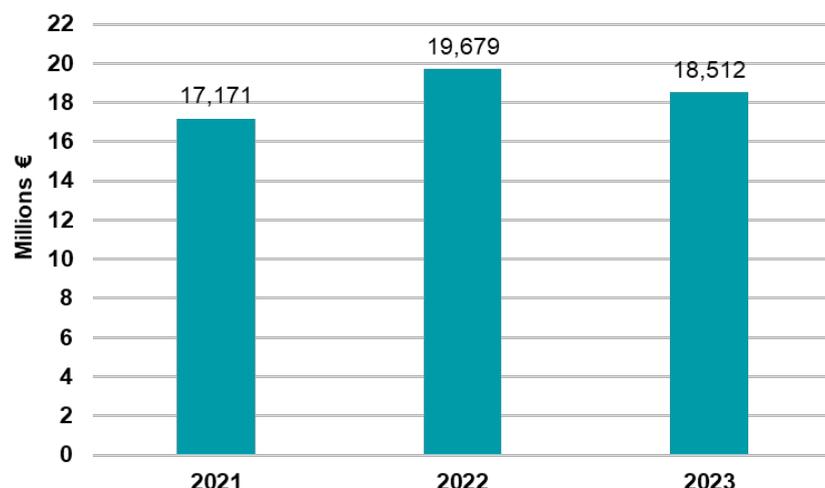
- Alimentation + 0,148 M€ : l'augmentation de ce poste a été contenue grâce notamment aux actions en matière de réduction du gaspillage alimentaire et ce, malgré la montée en gamme des achats de denrées et l'inflation élevée répercutée par les fournisseurs sur les nouveaux marchés passés par la Ville dans le cadre de leur renouvellement fin 2022.

• **Les « Services extérieurs »** : 6,512 M€ en 2023 contre 6,129 M€ en 2022, soit **+ 0,383 M€** comprennent notamment une hausse des postes « contrats de prestations de services et maintenance » de 0,618 M€ liée principalement au marché d'entretien des cimetières Nord (+ 0,172 M€).

• **Les « Autres services extérieurs »** : 4,970 M€ en 2023 contre 5,349 M€ en 2022, soit **- 0,379 M€** enregistrent notamment une diminution de - 0,301 M€ sur les postes de dépenses « Frais divers », « annonces /insertions » et « frais d'affranchissement ». La baisse des frais d'affranchissement constatée en 2023 est liée majoritairement à la mise en œuvre d'outils comme Maarch Courrier permettant la dématérialisation des envois de courriers mais également à l'utilisation de logiciels pour l'envoi des factures des Directions de l'Education et de la Petite Enfance ainsi que pour les demandes de réservation de matériels et réservations de salles.

Les subventions de fonctionnement versées

Subventions de fonctionnement : 10% des dépenses réelles



18,512 M€
(- 1,167 M€ soit -5,9 % / 2022)

Cette évolution s'explique principalement par un changement de périmètre (subvention au COS versée depuis 2023 sur un autre chapitre). Les subventions versées au secteur associatif sont en légère augmentation.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions versées par type de bénéficiaire.

Subventions de fonctionnement versées (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Subventions aux associations et autres*	5,690	6,586	6,646	0,060	0,91%
Subvention CCAS	5,432	6,577***	6,276	-0,301	-4,6%
Subventions Tours Evénements	1,576	1,576	1,576	0,000	0,0%
Subvention Grand Théâtre	3,619	3,959**	3,619	-0,340	-8,6%
Subvention Caisse des Ecoles	0,095	0,145	0,078	-0,067	-46,2%
Subvention Département	0,127	0,144	0,172	0,029	20,0%
Subventions Autres organismes publics	0,081	0,142	0,145	0,003	2,2%
TOTAL	16,620	19,129	18,512	-0,617	-3,2%

*Hors subventions COS pour 2021 et 2022

**Incluant l'aide exceptionnelle « inflation et perte de recettes billetterie »

***Incluant aide exceptionnelle « Ségur de la santé »

La baisse des subventions de fonctionnement versées de 3,2% en 2023 s'explique principalement sur les postes suivants :

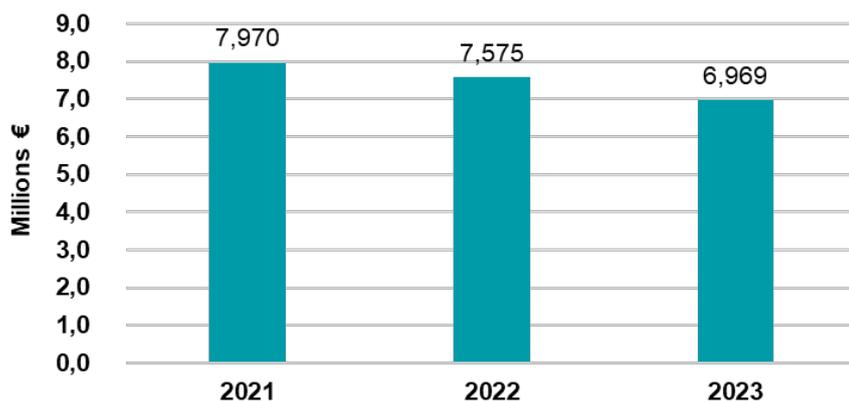
- **Subventions aux associations** (6,646 M€ en 2023) : la subvention attribuée annuellement au Comité des œuvres sociales de la Ville (COS), d'un montant de 0,550 M€, est versée à compter de 2023 sur le chapitre « dépenses de personnel ». A périmètre constant (avec le COS), le montant des subventions versées à l'ensemble des associations est de **7,196 M€, soit +0,610 M€** par rapport à 2022.

- **Subvention au Grand Théâtre** (3,619 M€ en 2023) : hors la subvention exceptionnelle de la ville versée en 2022 à hauteur de 0,340 M€ pour compenser la perte de recettes de billetterie et la hausse du coût de l'énergie, la subvention du budget principal au budget annexe du Grand Théâtre est stable.

- **Subvention au CCAS** (6,276 M€ en 2023) : le soutien de la Ville pour 2023 reste à un niveau élevé. Pour mémoire en 2022, la participation de la Ville avait donné lieu à un versement exceptionnel en cours d'année pour compenser le coût de mesures salariales ponctuelles (prime de service et prime « pouvoir d'achat »). Par ailleurs, la mise en place progressive de la tarification sociale sur la restauration scolaire en 2022 et 2023, et les activités périscolaires depuis septembre 2023 permet de réduire progressivement le recours des familles au dispositif d'aide assuré par le CCAS libérant ainsi des capacités d'intervention dans d'autres domaines.

Les charges financières

Charges financières : 4% des dépenses réelles



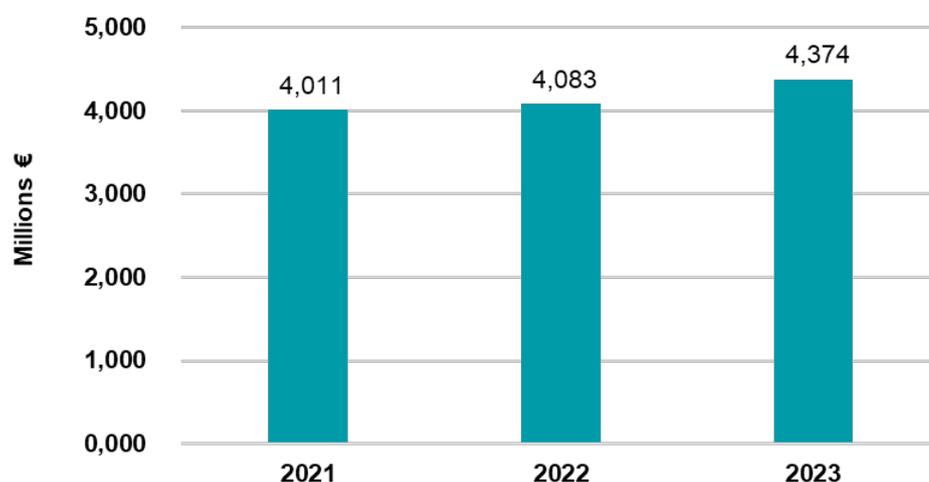
6,969 M€
(- 0,606 M€ soit - 8 % / 2022)

Conséquence de la stratégie de désendettement de la Ville et de la captation de taux d'intérêt attractifs sur les marchés, **les charges financières** (6,969 M€ contre 7,575 M€ en 2022) poursuivent leur décroissance (-0,606 M€) et diminuent ainsi leur poids dans les dépenses de fonctionnement.

Charges financières (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Intérêts	7,970	7,575	6,969	-0,606	-8,0%
<i>Dont IRA</i>	0,000	0,017	0,000	-0,017	-100,0%
TOTAL	7,970	7,575	6,969	-0,606	-8,0%

Les autres charges réelles

Contingents : 2% des dépenses réelles



Contingents :

4,374 M€
(+0,291 M€
soit +7,1% / 2022)

Les contingents et participations obligatoires (4,374 M€). Ils correspondent majoritairement aux contributions obligatoires attribuées aux établissements d'enseignement privé (1,259 M€) et au contingent incendie versé au SDIS 37 (3,079 M€). Ce dernier a augmenté de 0,193 M€ soit +7,1% par rapport à 2022, accroissement de la charge qui continue à peser sur le budget de la Ville alors qu'il s'agit d'une compétence métropolitaine.

Les autres dépenses et charges exceptionnelles

(3,085 M€) augmentent de 0,011 M€ par rapport à 2022.

Ce poste de dépenses comprend principalement :

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67 - notamment titres annulés sur exercice antérieur et chapitre 68 provisions) pour 0,237 M€ (0,313 M€ en 2022),
- Les frais relatifs aux élus (indemnités, cotisations, formations, représentations) pour 1,426 M€ (1,313 M€ en 2022), les indemnités notamment étant indexées sur l'évolution du point d'indice,
- Les atténuations de produits (chapitre 014 correspondant principalement au reversement du Forfait Post-Stationnement à TMVL) pour 0,897 M€ (0,915 M€ en 2022).

Les dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre (11,047 M€) concernent les dotations aux amortissements (7,773 M€), l'étalement d'indemnités de remboursement anticipé d'emprunts (0,927 M€), et les écritures comptables (2,347 M€) liées aux cessions d'actifs (valeur nette comptable et plus-value).



L'évolution de la situation financière

Comme évoqué précédemment, la situation financière de la commune est en progrès et se rapproche des ratios des villes de la strate. Cette évolution se traduit dans les soldes intermédiaires de gestion déclinés ci-dessous.

En M€	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Recettes de gestion *	187,871	203,750	213,704	9,954	4,88%
Dépenses de gestion **	153,335	168,850	176,017	7,167	4,24%
Excédent brut de fonctionnement	34,536	34,900	37,687	2,787	7,98%
Reprise sur provision	0,450	0,303	0,120	-0,183	-160,40%
Provision	0,356	0,120	0,097	-0,023	-19,17%
Résultat courant non financier	34,630	35,083	37,710	2,627	7,49%
Produits financiers	0,301	0,165	0,139	-0,026	-15,76%
Charges financières hors IRA	7,970	7,558	6,969	-0,589	-7,79%
Résultat financier	-7,669	-7,393	-6,830	0,563	-7,61%
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	3,223	1,346	1,467	0,121	8,99%
Charges exceptionnelles hors provision	2,148	0,193	0,237	0,044	22,80%
Résultat exceptionnel	1,075	1,152	1,205	0,053	4,60%
Capacité d'autofinancement	28,036	28,860	32,085	3,225	11,17%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	14,6%	14,0%	14,90%	0,90%	6,43%

* Recettes réelles de fonctionnement hors cessions, hors reprise sur provision, hors produits financiers et exceptionnels

** Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie, hors provision, hors charges financières et exceptionnelles

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) est en augmentation par rapport à 2022 (+2,787 M€). Ce ratio tient compte de la gestion de la collectivité hors élément à caractère exceptionnel et financier.

Le résultat courant non financier, +2,627M€ par rapport à 2022, reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables. Les dotations budgétaires sont généralement prévues en décision modificative après connaissance en cours d'année des niveaux de risques.

Le résultat financier de -6,830 M€ (-7,393 M€ en 2022) traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. Les charges financières poursuivent leur baisse depuis plusieurs années et permettent ainsi d'amoinrir le déficit de ce résultat.

Le résultat exceptionnel (1,205 M€) correspond à des opérations sans rapport avec l'activité habituelle de la collectivité comme par exemple les reliquats de rattachements 2022 sur l'exercice 2023 (0,880 M€).

La capacité d'autofinancement (CAF brute) connaît une progression en s'établissant à 32,085 M€, soit +11,17% par rapport à 2022.

Elle doit permettre de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Le taux d'autofinancement (14,90%) présente une augmentation de 0,9 point par rapport à l'année dernière (14,00%).

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement hors excédent de fonctionnement capitalisé augmentent de 19,305 M€ soit + 81,2 % par rapport à 2022.

Elles comprennent **les financements propres d'investissement (18 %), les subventions d'équipement (13 %) et les emprunts souscrits (69 %)**. Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Taxe d'aménagement, les amendes de police, les cessions d'actifs et les autres recettes.

Recettes d'investissement (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
FCTVA	2,397	2,123	2,767	0,644	30,3%
TLE / Taxe d'aménagement	1,497	0,872	1,982	1,111	127,4%
Cessions d'actifs	0,395	1,500	2,311	0,812	54,1%
Autres recettes d'investissement	0,052	0,032	0,485	0,453	1426,2%
Sous-total financements propres	4,341	4,527	7,546	3,019	66,7%
Subventions d'équipement reçues	4,671	3,862	5,646	1,784	46,2%
Emprunts souscrits	10,030	15,378	29,880	14,502	94,3%
Sous-total financements externes	14,700	19,240	35,526	16,286	84,6%
TOTAL	19,041	23,767	43,072	19,305	81,2%

Les financements propres d'investissement tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 7,546 M€ au 31/12/2023 (contre 4,527 M€ en 2022), soit une hausse de 3,019 M€ par rapport à 2022.

Le FCTVA, en corrélation avec le montant de dépenses d'investissement éligibles réalisé l'année N-1, augmente de 0,644 M€.

La Taxe d'Aménagement reversée par la Métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, est en augmentation (1,111 M€).

Les cessions d'actifs augmentent de 0,812 M€ entre 2022 et 2023. Ces cessions comprennent notamment les cessions à Ligéris d'un immeuble de bureaux situé rue 165 Victor Hugo à Tours et plusieurs parcelles de terrains sur le secteur de la Bergeonnerie .

Le montant des subventions d'équipement reçues en 2023 atteint 5,646 M€ contre 3,862 M€ sur l'exercice 2022 soit une augmentation de 1,784 M€ (notamment en raison de la perception d'avances sur les financements contractualisés dans le cadre de l'ANRU : 1,338 M€).

Pour 2023, elles se répartissent de la façon suivante :

Partenaires (en M€)	2023
Etat	2,594
<i>Dont ANRU</i>	<i>1,539</i>
<i>Dont DSIL</i>	<i>0,539</i>
TMVL	1,585
Département	0,549
Région	0,029
Autres	0,889
<i>Dont Nexity les Hauts de Sainte Radegonde</i>	<i>0,222</i>
Total	5,646

L'Etat et les agences nationales (ANRU, ANS, ...) sont les principaux partenaires des opérations d'équipement de la Ville de Tours avec une contribution de 2,594 M€ dont notamment 1,539 M€ de l'ANRU, 0,539 M€ au titre de la DSIL et 0,210 M€ de l'Agence Nationale du Sport (ANS). Ces différents financements ont particulièrement contribué aux opérations de démolition / reconstruction des équipements scolaires Jean de la Fontaine et Claude Bernard ainsi qu'à la construction et modernisation d'équipements sportifs comme le gymnase Hallebardier ou le stade de la Chambrierie.

Tout comme l'Etat, **Tours Métropole Val de Loire** a également apporté en 2023 un soutien financier significatif (1,585 M€) aux opérations de requalification du stade de la

Chambrière et de modernisation du complexe de la Vallée du Cher et du Centre municipal des Sports (CMS) ainsi qu'à la construction de l'école Jean de La Fontaine.

Le Département a apporté son concours en particulier aux opérations de construction de l'école Jean de La Fontaine (0,156 M€), d'aménagement du multi-accueil Europe (0,086 M€), et de reconstruction des locaux du Patronage Laïque Paul Bert (PLPB) (0,084 M€).

Concernant les **emprunts**, trois tirages ainsi qu'un emprunt CAF ont été comptabilisés en 2023 pour un montant global de 29,880 M€ :

- 10,000 M€ au titre du prêt octroyé par la Banque Postale en 2021 (0,56 %),
- 4,750 M€ au titre du prêt vert du Crédit Mutuel contracté en 2021 (0,65 %),

- 15,000 M€ au titre du prêt octroyé par l'Agence France Locale en 2021 (0,79 %),
- 0,130 M€ correspondant au solde d'un prêt accordé par la CAF pour l'aménagement de la cuisine du multi-accueil Europe Chateaubriand ainsi qu'une aide à l'investissement pour le plan école.

Les **opérations d'ordre** s'élèvent à 12,622 M€.

Elles comprennent :

- Les dotations aux amortissements ;
- L'étalement des IRA capitalisées suite aux opérations de re-financement de 2018 et 2019 ;
- Des opérations comptables se rapportant aux cessions d'actifs.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réelles recouvrent les dépenses d'équipement comprenant les travaux en régie (63 %), le remboursement en capital de la dette (35 %) et dans des proportions plus faibles, les autres dépenses d'investissement (2%).

La hausse significative des investissements traduit la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement et du schéma directeur immobilier et énergétique ainsi que le renforcement des outils de pilotage stratégique en matière de prospective financière.

La Ville a mis en place un Plan pluriannuel d'investissement d'un montant de 450M€ sur 12 ans, permettant la rénovation, reconstruction et amélioration de ses équipements et bâtiments publics, ainsi que leur adaptation aux enjeux du dérèglement climatique.

En 2023, les dépenses d'équipement de la commune s'élèvent à 41,029 M€ (incluant les travaux en régie), marquant une nouvelle progression très forte (+33,95%) par rapport à 2022 (30,629 M€). Le taux de réalisation des dépenses d'équipement 2023 s'élève à 83,55% sur un budget total de 49,120 M€, contre 78,2% en 2022.

En M€	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023 / CA 2022
Dépenses d'équipement	21,825	30,054	40,432	34,5%
Participation en capital	0,361	0,463	0,205	-55,8%
Avance Budget annexe NPNRU	0,000	2,189	1,007	-54,0%
SOUS-TOTAL PPI (créé en 2022)	22,185	32,706	41,644	27,3%
Travaux en régie	0,676	0,575	0,597	4,0%
Remboursement en capital de la dette	14,836	20,715	22,297	7,6%
Autres dépenses d'investissement	0,704	9,283	1,284	-86,2%
TOTAL	38,041	60,627	64,610	6,6%

Evolution des dépenses d'investissement



Les dépenses d'investissement d'un montant de 41,644 M€ (dépenses d'équipement hors travaux en régie de 40,432 M€ + avances de 1,007 M€ et participations de 0,205 M€) sont présentées par thématique ainsi qu'il suit :

Thématiques PPI (projets sous AP)	CA 2023 (en M€)
Projets bâtimentaires	26,004
Ecoles en transitions	6,770
hors NPNRU	5,613
NPNRU	1,158
Equipements petite enfance	0,095
Equipements sportifs	4,637
hors NPNRU	3,351
NPNRU	1,286
Equipements culturels	0,596
Politique alimentaire	1,314
Travaux bâtiments divers	12,592
Mise en accessibilité des bâtiments (AdAP)	3,721
Energie	0,815
Remise en état/GER	8,055
NPNRU (maison des associations, centre social)	0,001
Aménagement/espace public	9,228
Nature en Ville	1,970
Opérations maîtrise d'ouvrage VDT	1,970
Fonds de concours à TMVL	0,000
Espace public/Voirie	5,069
Attribution de compensation d'investissement	3,480
Fonds de concours à TMVL	1,413
Stationnement payant (évolution horodateurs)	0,017
Autres	0,158
Opérations d'aménagement	2,058
Hors NPNRU	1,051
NPNRU (apports au budget annexe)	1,007
Budget participatif	0,131
Autres acquisitions et participations	6,412
Ecoles en transitions	0,807
Plan Numérique Educatif	0,807
Acquisitions diverses	5,269
Acquisitions foncières	0,146
Matériels, mobiliers et numérique	5,123
Subventions et participations	0,336

Les subventions et participations comprennent l'apport en capital à la SPL Efficacité Energétique pour 0,200 M€ et à la SCIC VELOOP pour 0,005 M€.

Les vingt opérations d'équipement les plus importantes représentent un montant de 29,292 M€ :

Opération :	Réalisé 2023 en M€
16513N3 GS J. FONTAINE - 2EME TRANCHE	5,046
19049Z0 TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITÉ (AD'AP)	3,721
22010Z0 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2022-2024	3,480
20069Z0 STADE DE LA CHAMBRERIE	1,944
22024Z0 BÂTIMENTS DIVERS 2022-2024	1,811
22016Z0 BÂTIMENTS ÉDUCATION ET ALIMENTATION 2022-2024	1,672
22011Z0 FONDS DE CONCOURS - TMVL - TRAVAUX VOIRIE ESPACES PUBLICS 2022-2024	1,343
19418B2 ECOLES EN TRANSITIONS - NPNRU - DEMOLITION RECONSTRUCTION ECOLE CLAUDE BERNARD	1,108
22019Z0 SITES SPORTIFS 2022-2024	1,086
21099Z0 OPERATION D'AMENAGEMENT NPNRU	1,007
21076Z0 RECONSTRUCTION CUISINE CENTRALE	0,989
12508A2 HAUT RUE NATIONALE AMENAGEMENT	0,978
19343Z0 STRATÉGIE NUMÉRIQUE DES ÉCOLES	0,807
19407P3 STADE CAMUS - ACCOMPAGNEMENT DU TRANSFERT DU PATRONAGE LAIQUE PAUL BERT	0,761
21019Z0 "RECRE EN HERBE"	0,677
22022Z0 STRUCTURES PETITE ENFANCE 2022-2024	0,645
19417B2 NPNRU - CONSTRUCTION GYMNASSE HALLEBARDIER	0,620
22021Z0 CENTRE MUNICIPAL DES SPORTS SECTEUR PATINOIRE	0,616
22064Z0 MOYENS MATÉRIELS INFORMATIQUES DES SERVICES 2022-2024	0,492
23027Z0 REFECTION DU STADE DU DANEMARK	0,489
TOTAL	29,292

Le montant remboursé du capital de la dette en 2023 s'élève à 22,297 M€ (contre 20,715 M€ en 2022 soit + 1,582 M€).

• Des remboursements d'avances et intégration de biens (1,574 M€).

Les opérations d'ordre s'élèvent à 2,330 M€. Elles comprennent principalement :

- La valorisation des travaux en régie (0,597 M€) ;
- Les subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (0,158 M€) ;

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion du plan d'équipement se réalise entièrement selon la méthode des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

À fin 2023, le stock d'AP s'élève à 282,878 M€ comprenant 20,636 M€ de révision à la hausse d'AP et 31,503 M€ de nouvelles AP.

Variation du stock d'AP en 2023	Montant (en M€)
Stock AP au 31/12/2022 (après la DM2 de 2022)	230,739
Variation AP existantes en 2023	20,636
Création AP en 2023	31,503
Stock AP au 31/12/2023	282,878

Les principales AP créées en 2023 sont les suivantes (au-delà de 0,100 M€) :

N°AP et Libellé AP	Montant AP après la DM2 de 2023 (en M€)
2023-676 Marché global de performance énergétique – Ecoles Giraudoux, Rimbaud et ALSH Pasteur	25,840
2023-655 Schéma Directeur Numérique	1,190
2023-669 Réfection du stade du Danemark	0,750
2023-661 Budget Participatif	0,500
2023-662 Acquisitions musée des beaux-arts 2023-2025	0,471
2023-657 Centre social dans API Marie-Curie	0,400
2023-674 Apport en capital	0,205
2023-660 Dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	0,170
2023-673 Création de portique Vallée du Cher	0,150
2023-670 Patrimoine artistique en espace public 2023-2025	0,140
2023-656 Aménagements et travaux dans les cimetières de la Ville 2023-2025	0,120
2023-668 Rénovation piste d'athlétisme du stade Grandmont	0,115
2023-664 Conservation Musée du Compagnonnage 2023-2025	0,100
2023-665 Conservation et restauration Muséum 2023-2025	0,100

Le stock d'AP à fin 2023 de 282,878 M€ comprend 114,190 M€ de dépenses réalisées avant 2023 (dont 41,644 M€ de dépenses réalisées en 2023) et 168,688 M€ de dépenses restant à financer (CP ultérieurs à 2023).

Le ratio de couverture des AP/CP s'élève à 4,1 années.

Il concerne les dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23). Indicateur de maîtrise de la gestion pluriannuelle en AP/CP par la collectivité, il correspond au rapport entre les restes à mandater sur les AP affectées et les CP mandatés au cours de l'exercice.

Ratio de couverture des AP/CP au 31/12/2023	En M€
Capacité d'investissement de la Ville (Dépenses d'équipement réalisées 2023 : Chapitres 20, 204, 21 et 23) (a)	40,432
Reste à financer au 31/12/2023 (b)	165,458
Ratio de couverture : reste à financer / capacité d'investissement de la Ville (b)/(a)	4,1 années

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes.

Le financement des investissements est assuré de la façon suivante :

Financement des investissements (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Capacité d'autofinancement hors IRA	28,036	28,860	32,085	3,225	11,2%
Subventions d'équipement	4,671	3,862	5,646	1,784	46,2%
Autres recettes définitives d'investissement	4,341	4,527	7,546	3,019	66,7%
Correction solde reprise - provision	0,094	0,183	0,023	-0,160	-87,4%
Variation de la dette	-4,807	-5,338	7,583	12,921	-242,1%
Variation du fonds de roulement	-9,124	7,818	-10,570	-18,388	-235,2%
Dépenses d'investissement hors dette	23,211	39,912	42,313	2,401	6,0%

La capacité d'autofinancement poursuit sa croissance depuis 2020 pour atteindre un montant de 32,085 M€ en 2023 (+3,225 M€ / 2022). Le niveau des subventions d'équipement augmente de 1,784 M€ par rapport à 2022.

Ces recettes permettent de financer les dépenses d'investissement de 42,313 M€. La dette de la Ville varie quant à elle de 7,583 M€, traduction des nouveaux emprunts souscrits pour financer le plan d'équipement.

La gestion de la dette

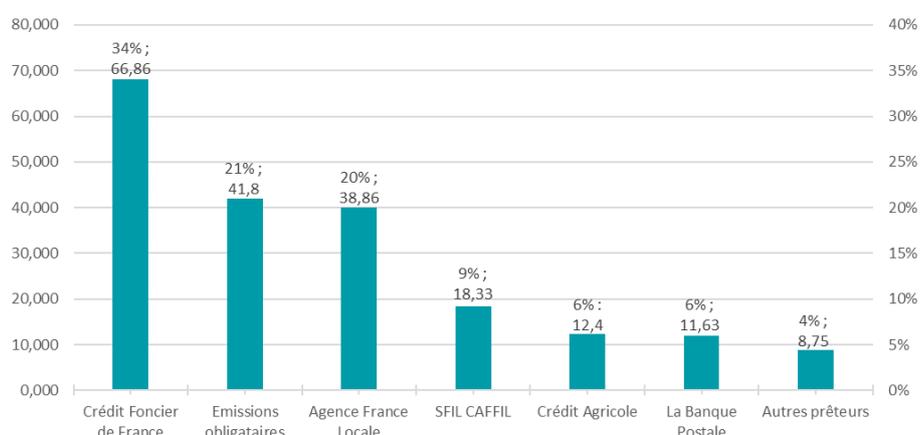
La stratégie de gestion de la dette adoptée par la Ville de Tours alliant **maîtrise de l'encours et réduction de son coût** se traduit par une évolution favorable des indicateurs associés à la dette.

Evolution de l'endettement (en M€)	2021	2022	2023	Evolution CA 2023/CA 2022	
				Valeur	%
Intérêts de la dette	7,970	7,558	6,969	-0,589	-7,79%
Remboursement du capital	14,836	20,715	22,297	1,582	7,64%
Annuité de la dette	22,807	28,274	29,266	0,992	3,51%
Emprunts souscrits	10,030	15,378	29,880	14,502	94,30%
Variation de l'endettement	-4,807	-5,338	7,583	12,921	
Encours de dette au 31/12/N	196,365	191,027	198,610	7,583	3,97%
Taux moyen de la dette au 31/12/N	4,06%	3,96%	3,51%		
Annuité / RRF	11,89%	13,75%	13,44%		
Encours de dette / RRF	101,91%	92,93%	92,24%		
Encours de dette / CAF	7,0 ans	6,6 ans	6,2 ans	-0,4 ans	-6,06%

Au 31 décembre 2023, l'encours de la dette de la Ville de Tours s'élève à 198,610 M€.

L'encours de dette par prêteur à fin 2023 se répartit ainsi qu'il suit :

Répartition de l'encours de dette par prêteur en millions d'euros et en % au 31/12/2023



Le désendettement se traduit par un **taux d'endettement (encours de dette / RRF) à fin 2023 inférieur à 100% pour la deuxième année consécutive (92,24%)**.

En outre, la **dette saine** de la Ville (100% classé 1A selon la charte de bonne conduite soit le risque le plus faible) de l'ensemble des emprunts conjuguée à une **solvabilité financière satisfaisante** garantissent à la Ville une qualité de signature pour les futurs emprunts qu'elle aura à contracter.

financière communément utilisée pour apprécier la qualité de signature des collectivités :



La capacité de désendettement (encours de dette / CAF) s'est encore améliorée en 2023 pour atteindre 6,2 ans alors qu'elle était de 9,2 ans en 2020 et 7 ans en 2021.

Depuis 2020, la Ville a donc gagné 3 années en capacité de remboursement de sa dette si elle y consacrait l'ensemble de son épargne. Pour mémoire, graduation de solvabilité

Le coût de la dette (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) continue de reculer : le **taux moyen de la dette est de 3,51%** fin 2023 contre 3,96% fin 2022. Les opportunités de financement saisies par la Ville en 2021 (emprunts de 55 M€ mobilisables sur 3 ans avec des taux fixes inférieurs à 0,81%) permettent de faire baisser le coût de la dette grâce au tirage progressif de ces emprunts, couplé dans le même temps avec l'extinction d'emprunts à taux plus élevés.



Les budgets annexes de la Ville de Tours

Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours

Le Grand Théâtre de Tours est un service culturel majeur, géré sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière au sein d'un budget annexe.

Ses missions sont définies dans une **convention pluriannuelle d'objectifs** (CPO) signée par l'Etat, la Région, le Dépar-

tement et la Ville de Tours, représentés au sein du **conseil d'exploitation** et pour une durée de 5 ans (2019-2023). Elles comprennent notamment :

- La réalisation, production et diffusion des œuvres lyriques et symphoniques ;
- Le soutien aux forces artistiques professionnelles présentes et accueillies dans l'établissement ;
- L'élaboration d'une relation approfondie avec les publics ;
- Le renforcement des liens avec le territoire ;
- La réalisation d'une programmation annuelle.

Résultat de l'exercice 2023 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	204 659,71	7 316 618,25	7 521 277,96
- Réalisations - Titres émis	73 558,35	7 280 191,43	7 353 749,78
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	204 659,71	7 316 618,25	7 521 277,96
- Réalisations - Mandats émis	95 449,40	6 860 278,84	6 955 728,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	-21 891,05	419 912,59	398 021,54

Le résultat de l'exercice 2023 indique un excédent global de 0,398 M€, réparti comme suit :

- -0,022 M€ pour la section d'investissement (+0,046 M€ en 2022) ;
- +0,420 M€ pour la section de fonctionnement (-0,172 M€ en 2022).

Résultat de clôture 2023 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	97 659,71	0,00	-21 891,05	75 768,66
FONCTIONNEMENT	412 733,89	0,00	419 912,59	832 646,48
TOTAL	510 393,60	0,00	398 021,54	908 415,14

L'**excédent global de clôture**, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à 0,908 M€ contre 0,510 M€ en 2022.

La section de fonctionnement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023/22	
				En valeur	En %
Section de fonctionnement en M€					
011 - Charges à caractère général	1,229	1,083	1,241	0,158	15%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4,681	5,735	5,462	-0,273	-5%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,077	0,098	0,074	-0,024	-24%
65 - Autres charges de gestion courante	0,015	0,026	0,081	0,055	212%
66 - Charges financières	0,000	0,000	0,001	0,001	
67 - Charges exceptionnelles	0,018	0,016	0,000	-0,016	-100%
023 - Virement à la section d'investissement					
TOTAL DEPENSES	6,021	6,958	6,860	-0,098	-1%
013 - Atténuations de charges	0,213	0,008	0,000	-0,008	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,598	0,633	1,104	0,471	74%
74 - Dotations et participations	5,416	5,872	5,878	0,006	0%
- dont subvention de la Ville	3,619	3,959	3,619	-0,340	-9%
- dont autres	1,797	1,913	2,259	0,346	18%
75 - Autres produits de gestion courante	0,014	0,031	0,072	0,041	132%
77 - Produits exceptionnels	0,049	0,242	0,220	-0,022	-9%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,006		
TOTAL RECETTES	6,289	6,786	7,280	0,494	7%

Les dépenses de fonctionnement (6,860 M€) sont en légère baisse par rapport à 2022 (-1%) principalement en raison de l'évolution des charges de personnel (-0,273 M€). Les charges variables de l'établissement, notamment de personnel, dépendent essentiellement de son activité artistique : production de spectacles et construction de décors. Celle-ci est programmée avec une anticipation moyenne de deux ans, selon les habitudes du spectacle vivant.

L'augmentation de 0,158 M€ entre les années 2022 et 2023 des **charges à caractère général** est imputable pour partie aux charges artistiques (+0,038 M€) ainsi qu'aux charges de fonctionnement (+0,120 M€, dont +0,063 M€ pour les fluides et +0,043 M€ pour les achats et prestations de services).

Le travail engagé pour la maîtrise des coûts de production de spectacles a permis de limiter l'évolution de ce poste de dépenses.

La baisse de -0,273 M€ des **charges de personnel** est expliquée notamment par la programmation en moins d'un opéra lyrique (avec mise en scène) en 2023.

A noter également qu'en 2023, le paiement des artistes pour certains spectacles, comme Le Barbier de Séville, a été imputé sur le chapitre « charges à caractère général » et non sur celui des dépenses de personnel.

Parallèlement, les **recettes de fonctionnement (7,280 M€)** connaissent une belle dynamique, + 7% par rapport à 2022 grâce à la progression des produits des services (composés principalement de la billetterie).

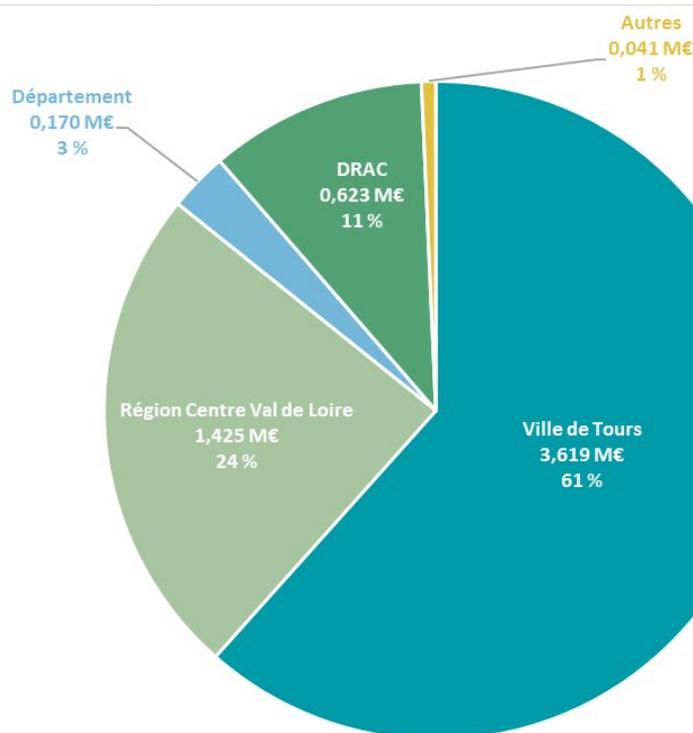
Ce poste de recettes représente 1,104 M€ en 2023 contre 0,633 M€ en 2022 et 0,598 M€ en 2021 et reflète la reprise de l'activité du Grand Théâtre dans un contexte de sortie de la pandémie du Covid-19.

Entre 2022 et 2023, le remplissage global des spectacles publics est passé de 69% à 81% (de 62% à 94% pour le lyrique). Le nombre global de spectateurs est passé de 29 000 à 34 000 entre ces deux années, soit une progression de la fréquentation de 17%.

Le nombre de représentations avec orchestre augmente de 44 à 48 entre 2022 et 2023.

Le montant des participations (5,878 M€) versé au Grand Théâtre par les financeurs publics reste quasiment stable par rapport à l'année 2022. Toutefois il convient de préciser que la composition de ces contributions a été marquée par des augmentations des participations de la Région Centre Val de Loire (+ 0,314 M€) et la DRAC (+ 0,055 M€). La Ville de Tours qui avait accordé une aide très importante en 2022 (3,959 M€ soit +0,340M€) afin de faire face à un faible niveau de billetterie est revenu à niveau comparable à l'année 2021 soit 3,619 M€.

Les participations se composent comme suit :



La section d'Investissement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023/22	
				En valeur	En %
Section d'investissement en M€					
20 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles	0,091	0,052	0,089	0,037	71%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,006	0,006	
041 - Opérations patrimoniales					
TOTAL DEPENSES	0,091	0,052	0,095	0,043	83%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
13 - Subventions d'investissement	0,024				
21 - Immobilisations corporelles					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,077	0,098	0,074	-0,024	-24%
041 - Opérations patrimoniales					
021 - Virement de la section de fonctionnement					
TOTAL RECETTES	0,101	0,098	0,074	-0,024	-24%

Elle est financée uniquement par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 0,074 M€.

Les dépenses d'équipement (0,095 M€) comprennent :

- l'équipement informatique de l'établissement ;
- le renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires ;
- du matériel destiné à l'entretien des 8 000 m² du bâtiment ;
- des équipements conformes au parc de matériel standard de la profession.

Le budget annexe des Prestations Cimetières

Le budget annexe des prestations cimetières concerne les prestations facturées aux familles (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé. C'est donc un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Résultat de l'exercice 2023 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	193 741,24	265 447,17	459 188,41
- Réalisations - Titres émis	52 544,49	157 508,76	210 053,25
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	193 741,24	265 447,17	459 188,41
- Réalisations - Mandats émis	6 501,80	209 765,41	216 267,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	46 042,69	-52 256,65	-6 213,96

Le résultat de l'exercice 2023 présente un déficit global de 0,006 M€, réparti comme suit :

- + 0,046 M€ pour la section d'investissement (contre -0,133 M€ en 2022);
- - 0,052 M€ pour la section de fonctionnement (contre - 0,038 M€ en 2022).

Résultat de clôture 2023 (en €)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	132 465,07	0,00	46 042,69	178 507,76
FONCTIONNEMENT	53 447,17	0,00	-52 256,65	1 190,52
TOTAL	185 912,24	0,00	-6 213,96	179 698,28

Le résultat global de clôture, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 0,180 M€ contre 0,186 M€ à la clôture 2022.

La section de fonctionnement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023/22	
				En valeur	En %
Section de fonctionnement en M€					
011 - Charges à caractère général	0,197	0,170	0,157	-0,013	-8%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,030	0,027	0,053	0,026	96%
65 - Autres charges de gestion courante					
67 - Charges exceptionnelles					
023 - Virement à la section d'investissement					
002 - Résultat d'exploitation reporté					
TOTAL DEPENSES	0,227	0,197	0,210	0,013	7%
002 - Résultat d'exploitation reporté					
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	0,211	0,159	0,122	-0,037	-23%
75 - Autres produits de gestion courante					
77 - Produits exceptionnels	0,005		0,035		
TOTAL RECETTES	0,216	0,159	0,157	-0,002	-1%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges à caractère général (75 % des charges totales de fonctionnement). Cette section s'élève à 0,210 M€ en 2023 contre 0,197 M€ en 2022.

Il inclut le coût d'acquisition des matériaux pour les aménagements de caveaux qui seront revendus, ainsi que les frais d'administration générale refacturés par le budget principal au budget annexe des prestations cimetières.

Les opérations d'ordre représentent les dotations aux amortissements relatives aux équipements achetés pour l'exercice de l'activité. Ce poste s'est élevé à 0,053 M€ en 2023 et permet de renouveler les équipements.

Le financement de ce budget provient principalement des ventes de produits (vente de caveaux) et de prestations de services (creusement de fosses et ouverture/fermeture de caveaux) pour 0,122 M€.

Malgré la promotion des prestations annexes en 2023, l'activité a été très limitée. Le nombre de demandes des opérateurs funéraires a aussi diminué en raison d'une demande croissante des crémations. Les ventes sont restées stables et ont atteint un taux de réalisation de 84 % par rapport au budget prévisionnel alors que les prestations n'ont été réalisées qu'à hauteur de 30 %. Cette année encore, les effectifs sont impactés en raison d'absences et de mi-temps thérapeutiques. Le service doit maintenir l'activité de reprise administrative pour garantir suffisamment d'emplacements pour les inhumations. 270 nouveaux emplacements ont été concédés en 2023.

La section d'investissement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023/22	
				En valeur	En %
Section d'investissement en M€					
020 - Dépenses imprévues					
20 - Immobilisations incorporelles		0,015		-0,015	-100%
21 - Immobilisations corporelles	0,010	0,145	0,007	-0,138	-95%
TOTAL DEPENSES	0,010	0,160	0,007	-0,153	-96%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,030	0,027	0,053	0,026	96%
021 - Virement de la section de fonctionnement					
TOTAL RECETTES	0,030	0,027	0,053	0,026	96%

Cette section est financée par l'autofinancement constitué des amortissements des biens de l'exercice pour 0,053 M€. Les dépenses d'investissement d'un montant de 0,007 M€ correspondent à l'acquisition de matériels divers.

Le budget annexe Opérations d'aménagement Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Le budget annexe des opérations d'aménagement NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) a été créé en 2021. La mise en œuvre de ce programme concerne, sur le territoire de la Ville de Tours, les quartiers Sanitas et Maryse Bastié.

La Ville de Tours s'est constituée maître d'ouvrage pour mener ce projet NPNRU, lequel contient des opérations d'aménagement menées en régie directe. Aussi, les opérations d'aménagement doivent obligatoirement faire l'objet d'un suivi dans un budget annexe à comptabilité de stocks dans la mesure où celles-ci sont caractérisées par leur finalité

économique de production et non de constitution d'immobilisation, puisque les lots aménagés et viabilisés sont destinés à être vendus. Le suivi de ces opérations dans le cadre d'un budget annexe permet de ne pas bouleverser l'économie du budget des collectivités du fait de ces opérations, d'individualiser les risques financiers propres à celles-ci et de retracer aisément les mouvements comptables.

Les opérations d'aménagement identifiées dans le budget annexe concernent les secteurs suivants du quartier du Sanitas :

- Hallebardier
- Marie Curie
- Ronde
- Claude Bernard
- Saint Paul dans le cadre de l'avenant 2 de la convention signée avec l'ANRU

Résultat de l'exercice 2023 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires (*)	3 211 513,41	4 117 875,14	7 329 388,55
- Réalisations - Titres émis	3 211 513,41	2 583 859,61	5 795 373,02
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires (*)	3 211 513,41	4 117 875,14	7 329 388,55
- Réalisations - Mandats émis	1 715 465,07	2 583 859,61	4 299 324,68
RESULTAT DE L'EXERCICE			
- Excédent ou déficit	1 496 048,34	0,00	1 496 048,34

Le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent global de 1,496 M€, réparti comme suit :

- +1,496 M€ pour la section d'investissement;
- 0 M€ pour la section de fonctionnement.

Résultat de clôture 2023 (en €)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	-15 285,02	0,00	1 496 048,34	1 480 763,32
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	-15 285,02	0,00	1 496 048,34	1 480 763,32

Le résultat global de clôture, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à + 1,481 M€.

La section de fonctionnement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023/22	
				En valeur	En %
Section de fonctionnement en M€					
002 - Résultat de fonctionnement reporté					
011 - Charges à caractère général	0,027	2,262	0,379	-1,882	-83%
012 - Charges de personnel et frais assimilés					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,027	2,204	2,178	8158%
65 - Autres charges de gestion courante					
66 - Charges financières					
67 - Charges exceptionnelles					
022 - Dépenses imprévues					
023 - Virement à la section d'investissement					
TOTAL DEPENSES	0,027	2,288	2,584	0,296	13%
002 - Résultat de fonctionnement reporté					
013 - Atténuations de charges					
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,084	0,868	0,785	9,356
74 - Dotations et participations					
75 - Autres produits de gestion courante					
77 - Produits exceptionnels					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,027	2,204	1,715	-0,489	-22%
TOTAL RECETTES	0,027	2,288	2,584	0,296	13%

La section d'Investissement (en M€) se présente comme suit :

Chapitre	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Evolution CA 2023/22	
				En valeur	En %
Section d'Investissement en M€					
20 - Immobilisations incorporelles					
21 - Immobilisations corporelles					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,027	2,204	1,715	-0,489	-22%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
TOTAL DEPENSES	0,027	2,204	1,715	-0,489	-22%
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					
10 - Dotations, fonds divers et réserves					
13 - Subventions d'investissement					
16 - Emprunts et Dettes assimilées		2,189	1,007	-1,182	-54%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,027	2,204	2,178	8158%
21 - Immobilisations corporelles					
021 - Virement de la section de fonctionnement					
TOTAL RECETTES	0,00	2,216	3,212	0,996	45%

Les principales dépenses réalisées sur le budget annexe correspondent :

- A l'**aménagement** transitoire, l'occupation et l'animation **de 3 friches du quartier (Hallebardier, Curie, Saint-Paul)**. Les animations « Sanit' en fête » s'inscrivent dans le cadre de la programmation estivale « Tours sur Loire ».
- Aux dépenses liées à l'**entretien et à la sécurisation du site du Hallebardier** (ex foncier CROUS), suite à l'acquisition foncière de décembre 2022. Celles-ci ont permis d'enlever de très nombreux déchets et clôtures abimées, de réduire les risques d'accidents, d'organiser l'occupation transitoire « Sanit' en fête », et de rendre les bâtiments inoccupés.
- Aux honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine (groupement Masterplan), chargée de concevoir la déclinaison sur site du projet urbain, des orientations générales jusqu'au cadrage à la parcelle de chaque projet interne au NPNRU (équipements, espaces publics, résidentialisation,

programme immobilier).

- Aux dépenses de communication sur le projet NPNRU (maquette, panneaux, affiches...)
- Aux études (phytosanitaires pour les arbres existants, de géomètre, juridiques...).

Concernant les recettes prévisionnelles de l'ANRU, elles ont été perçues à hauteur de 0,868 M€ au titre de l'année 2023.

Afin de financer les dépenses des opérations d'aménagement, l'avance de trésorerie du budget principal à ce budget annexe s'élève à

1,007 M€
en 2023

ANNEXE :
Présentation du compte
administratif 2023
par politique publique

La présentation financière du budget est complétée par une présentation par politique publique. Cette annexe retrace les mouvements réalisés sur l'exercice correspondant aux mouvements réels du budget hors reprise des résultats 2022.

Ceux-ci s'élèvent à :

Fonctionnement		Investissement	
183,917 M€ en dépenses	217,739 M€ en recettes	64,012 M€ en dépenses et	69,378 M€ en recettes

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Engager la transition écologique du territoire	18,730	10,331	10,484	0,652
Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous	10,689	1,106	3,883	0,135
Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge	72,206	17,352	19,130	4,743
Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble	19,902	0,638	1,056	0,003
Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde	25,050	4,417	3,060	0,508
Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine	4,489	2,739	0,612	0,068
Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre	32,851	181,156	25,787	63,270
TOTAL	183,917	217,739	64,012	69,378

La présentation se décline suivant sept grandes missions thématiques, correspondant au périmètre des 7 commissions municipales.

1. Engager la transition écologique du territoire

Le réalisé 2023 sur cette mission s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
18,730 M€ en dépenses	10,331 M€ en recettes	10,484 M€ en dépenses	0,652 M€ en recettes

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Aménager et animer des espaces publics accessibles à tous	11,969	1,014	5,355	0,109
P20 Susciter une transition énergétique	0,000	0,000	1,043	0,000
P30 Stratégie mobilités zéro carbone 2040	1,939	7,906	0,765	0,000
P40 Plan nature en Ville	3,666	0,312	1,912	0,321
P50 Anticiper et accompagner la transformation urbaine	0,279	0,000	1,088	0,222
P60 Améliorer la santé environnementale	0,877	1,099	0,322	0,000
TOTAL M70	18,730	10,331	10,484	0,652

2. Lutter contre les inégalités sociales et se battre en faveur de la dignité de toutes et tous

Le réalisé 2023 sur cette mission s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
10,689 M€ en dépenses	1,106 M€ en recettes	3,883 M€ en dépenses	0,135 M€ en recettes

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Plan Tours solidaire	8,588	0,474	0,073	0,000
P20 Promouvoir la cohésion sociale	1,166	0,047	3,758	0,135
P30 Instaurer une politique du logement d'abord	0,934	0,585	0,053	0,000
TOTAL M60	10,689	1,106	3,883	0,135

3. Mettre la ville au service de l'émancipation dès le plus jeune âge

Le réalisé 2023 sur cette mission s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
72,206 M€ en dépenses	17,352 M€ en recettes	19,130 M€ en dépenses	4,743 M€ en recettes

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Programme Ecoles en transition	34,746	3,657	10,705	2,179
P20 Engager Tours dans la transition alimentaire bio et locale	7,090	3,078	1,169	0,237
P30 Améliorer l'accueil des jeunes enfants et augmenter le nombre de berceaux	14,916	8,439	0,971	0,105
P40 Promouvoir l'attractivité de la ville estudiantine	0,000	0,042	0,000	0,000
P50 Faciliter le sport comme facteur d'inclusion	15,214	2,136	4,186	0,935
P60 Soutenir le Sport de haut niveau	0,240	0,000	2,098	1,286
TOTAL M50	72,206	17,352	19,130	4,743

4. Faire émerger une vie locale intense au service du vivre ensemble

Le réalisé 2023 sur cette mission s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
19,902 M€ en dépenses	0,638 M€ en recettes	1,056 M€ en dépenses	0,003 M€ en recette

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Faire vivre la co-construction et les instances de la démocratie permanente	5,088	0,285	0,267	0,000
P20 Soutenir la vie associative au service de l'implication citoyenne et des politiques publiques municipales	0,328	0,012	0,002	0,000
P30 Pour des services publics de proximité, en accompagnement des citoyens tout au long de la vie	4,237	0,342	0,088	0,000
P40 La prévention et la tranquillité publique au service du vivre ensemble	10,249	0,000	0,699	0,003
TOTAL M20	19,902	0,638	1,056	0,003

5. Ancrer Tours comme une ville ouverte sur la société et sur le monde

Le réalisé 2023 sur cette mission s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
25,050 M€ en dépenses	4,417 M€ en recettes	3,060 M€ en dépenses	0,508 M€ en recettes

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Développer les pratiques artistiques à tout âge	5,898	2,242	0,496	0,000
P20 Créer du lien entre les artistes et les habitants	0,000	0,000	0,045	0,000
P30 Favoriser et soutenir la culture populaire	10,984	1,996	2,278	0,508
P40 Favoriser le développement de l'écosystème culturel	6,853	0,070	0,054	0,000
P50 Valoriser les archives et le patrimoine de la Ville	1,084	0,100	0,188	0,000
P60 Ancrer la Ville dans une dynamique internationale	0,230	0,009	0,000	0,000
TOTAL M30	25,050	4,417	3,060	0,508

6. Favoriser la consommation locale et structurer la logistique urbaine

Le réalisé 2023 sur cette mission s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
4,489 M€ en dépenses	2,739 M€ en recettes	0,612 M€ en dépenses	0,068 M€ en recettes

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Soutenir l'attractivité commerçante de la ville de Tours	3,503	1,750	0,198	0,002
P20 Accompagner et soutenir le commerce local	0,925	0,865	0,089	0,000
P30 Engager Tours dans la transition agro-écologique	0,000	0,100	0,000	0,000
P40 Développer le label « Tours, Cité internationale de la Gastronomie »	0,060	0,025	0,325	0,066
TOTAL M40	4,489	2,739	0,612	0,068

7. Transformer la collectivité et optimiser ses marges de manœuvre

Le réalisé 2023 sur cette mission s'élève à :

Fonctionnement		Investissement	
32,851 M€ en dépenses	181,156 M€ en recettes	25,787 M€ en dépenses	63,270 M€ en recettes

Programmes - CA 2023 en M€ (mouvements réels)	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
P10 Assurer la pérennité financière de la collectivité	11,461	176,042	22,410	63,237
P20 Développer les relations partenariales externes	0,266	0,000	0,000	0,000
P30 Assurer la sécurisation des actes juridiques de la collectivité	0,970	0,193	0,004	0,002
P40 Garantir la qualité de l'environnement de travail des ressources humaines de la collectivité	2,124	0,983	0,015	0,000
P50 Moderniser l'action publique communale au service des citoyens	18,031	3,938	3,358	0,030
TOTAL M10	32,851	181,156	25,787	63,270

VILLE DE
TOURS

Mairie de Tours
1 à 3 rue des Minimes
37 926 Tours Cedex 9
www.tours.fr

publié en mai 2024